

Procédure entamée par un voisin dont le bien vient d'être vendu!

Par levasseur, le 02/03/2010 à 10:17

Bonjour,

Mon voisin a entamé une procédure auprès du juge de proximité pour faire abattre un arbre sur mon terrain pourtant non mitoyen. Un expert a été désigné, il a préparé son rapport mais entre temps ce voisin a vendu son bien. La procédure s'arrête-t-elle d'office ou le nouvel acquéreur peut-il la poursuivre ?

Merci de votre réponse, bien cordialement.

A. Levasseur